

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE217231026**

***Accorder un contrat à Sanexen Services
Environnementaux inc., pour des travaux de
réhabilitation de conduites d'eau secondaires par
chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
- Dépense totale de 9 630 475,56 \$ (contrat: 8 374
408,65 \$ + contingences: 921 107,78 \$ + incidences:
334 959,13 \$), taxes incluses. Appel d'offres public
463218 - (2 soumissionnaires).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231026

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 9 630 475,56 \$ (contrat: 8 374 408,65 \$ + contingences: 921 107,78 \$ + incidences: 334 959,13 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 463218 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que la longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ 21 kilomètres et que le présent contrat vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, Outremont et Ville-Marie.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter qu'un addenda a été publié au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 27,2 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du Service ont précisé les raisons pour lesquelles plusieurs contrats de ce type sont octroyés régulièrement aux mêmes entrepreneurs. Il est expliqué qu'une tournée des entrepreneurs spécialisés en réhabilitation de conduite d'eau a été faite afin de sonder le marché, établir les enjeux auxquels les entrepreneurs font face et adapter les processus de la Ville afin d'ouvrir le marché au maximum. Il a enfin été mentionné que le Service utilise différentes stratégies afin d'obtenir les meilleurs prix possibles, par exemple en découpant les contrats de façon stratégique, en choisissant le moment opportun pour aller en appel d'offres ou en annulant, au besoin, certains appels d'offres. Il est rappelé que ces travaux sont somme toute urgents, compte tenu de la condition critique de la conduite. La Commission se dit satisfaite des explications obtenues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231026 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.